

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois, et le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON.

Absents : Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DE CAFFARELLI pouvoir à Mme RADENAC, M. DENIS pouvoir à M. MARCHAND, Mme VANNIER pouvoir à Mme CHAVIGNY, M. VASSARD pouvoir à M. SENECHAL

Secrétaire de séance : Mme SIMON

Ordre du jour :

Ajout de points à l'ordre du jour :

- ✓ Convention de mise à disposition d'un terrain à la commune pour l'installation des containers semi-enterrés
- ✓ Choix d'un prestataire pour la réalisation d'un plan topographique pour le bourg de Condé

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil municipal.

1- Approbation des procès-verbaux des séances des 10 et 15 mars 2023

Observations des élus :

Séance du 15 mars :

M. FETIVEAU indique que dans le procès-verbal du 15 mars, il n'est pas fait mention des échanges qu'il a eus avec M. Rabjeau. M. Fétiveau regrette que l'environnement et la transition écologique ne soient pas **mieux** pris en compte dans le projet de territoire. M. Rabjeau a indiqué, lors de sa présentation, que cela n'était pas dans les points principaux mais qu'il en sera tenu compte dans la mise en place des actions.

Séance du 10 mars :

M. LEFRANCOIS souhaite que le nom du syndicat agricole soit retiré du panneau qui a été présenté lors de cette séance. Mme le Maire lui indique que c'est en effet prévu.

M. Lefrancois considère que les phrases employées sur ce panneau n'ouvrent pas assez sur la ruralité. Mme le Maire indique que tous les conseillers présents à la séance du 10 mars ont approuvé ce panneau qui au contraire met en avant les différents acteurs en milieu rural.

M. SENECHAL précise que lors de cette séance il a été décidé d'installer ce panneau dans chaque commune déléguée et qu'il y avait lieu d'en acquérir 2 autres pour les communes de Condeau et Coulonges. Le syndicat donateur du premier panneau, propose d'en vendre 2 autres au prix de 30 euros l'unité. Les élus valident ce projet d'achat.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Validation du projet de territoire

La communauté de communes Cœur du Perche s'est engagée en 2021 dans l'élaboration d'**un projet de territoire global et fédérateur** formalisé par la signature d'une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain -23 juillet 2021- avec l'Etat, le département de l'Orne et la Région Normandie afin de :

- conforter le développement, le dynamisme et l'attractivité de l'intercommunalité et des communes qui exercent des fonctions de centralité (Berd'huis, Bretoncelles, Perche-en-Nocé, Rémalard-en-Perche et Sablons-sur-Huisne),
- respecter la singularité de chaque commune et mailler le territoire,
- améliorer les conditions de vie des habitants,
- mobiliser les partenaires autour du développement du territoire,
- développer les coopérations inter-institutionnelles,
- répondre aux problématiques et enjeux du moment et à venir, notamment les problématiques de transitions écologiques, numériques et démographiques.

Ce projet de territoire présente le diagnostic du territoire intercommunal, les enjeux et axes prioritaires qui se déclinent en plan d'actions, formalisé par 7 orientations stratégiques, 24 objectifs opérationnels et 20 actions. Ce travail a été accompagné par une concertation en continu.

Le plan d'actions se décline dans un programme d'actions pluriannuel 2023 / 2026.

7 fiches projet rassemblent les actions du projet de territoire : 5 fiches thématiques et 2 fiches transversales :

- 1- Promouvoir une économie locale dynamique, attractive et innovante – Fiche projet Développement économique – Emploi et activités
- 2- Renforcer la singularité et l'exceptionnalité du territoire – Fiche projet Patrimoine, culture et tourisme
- 3- Développer des services et équipements en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances – Fiche projet Equipements et services
- 4- Proposer une offre de logement adaptée aux besoins actuels et futurs du territoire – Fiche projet Habitat
- 5- Aménager et mettre en valeur les espaces publics et valoriser l'environnement – Fiche projet Environnement et cadre de vie
- 6- Coordonner et mettre en place les actions transversales au service du projet de territoire – Fiche projet Transversale Cœur du Perche : transitions – mobilités et accessibilité – communication et concertation – ingénierie
- 7- Favoriser la coopération entre les communes, les territoires et les partenaires – Fiche projet interterritoriale

5 périmètres d'Opération de Revitalisation de Territoire -ORT- ont été établis sur les 5 pôles de centralité. L'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux pour renforcer l'attractivité commerciale, la réhabilitation de l'habitat, faciliter les projets expérimentaux, mieux maîtriser le foncier dans les centres-bourgs.

Ce projet de territoire a entraîné une large discussion :

M. Mesnil demande si la convention prendra fin en 2026 comme indiqué dans le projet ou si elle pourra être reconduite ? Mme Radenac indique qu'elle sera probablement prolongée.

Il demande si M. Rabjeau restera au-delà de 2026. Mme Radenac indique qu'il est trop tôt pour se prononcer mais si la convention est renouvelée, tout peut laisser espérer que M. Rabjeau continuera le travail entrepris.

Il souhaite également savoir si les communes peuvent recruter des chefs de projet ? Oui en effet cela est possible.

Mme le Maire indique que le département va développer des aides pour les mobilités douces.

M. Mesnil précise que les communes ne percevront pas d'aide de la Région ou du Département concernant les actions inscrites au projet de territoire. Seule la DETR ou la DSIL sont possibles.

M. Fétiveau rappelle son regret que l'urgence climatique et la production d'énergie renouvelable (dont la méthanisation) ne sont pas traités comme des enjeux forts pour le territoire.

Mme Marie Girard-Praet regrette également que l'environnement n'ait pas été retenu dans ce projet.

Mme Radenac et M. Mesnil rappellent aux conseillers municipaux qu'il y a eu des ateliers organisés pour bâtir ce projet et que malheureusement très peu de personnes y ont participé. Des questionnaires ont été établis auprès de la population, les centres aérés ont également participé. Toutes les strates de la population ont été sollicitées. A l'issue de ces différentes consultations, les élus de la CDC, ont retenu les actions principales à mettre en avant dans le projet de territoire.

M. Fétiveau considère que le projet devrait être plus en ligne avec le programme Petites villes de demain qui doit être une réponse aux problématiques de transition écologique. Mme le Maire l'invite, en tant que délégué communautaire, à faire remonter l'information auprès de la CDC. De son côté, elle transmettra également les remarques entendues ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide le projet de territoire élaboré à l'échelle de la communauté de communes Cœur du Perche ;
- Approuve la convention cadre Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation de Territoire multisite sur Berd'huis, Bretoncelles, Perche-en-Nocé, Rémalard-en-Perche et Sablons-sur-Huisne portant sur le projet de territoire de la communauté de communes Cœur du Perche ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain, les éventuels avenants et tous les documents y afférents.

3- Vote des taux des taxes locales

Depuis 2018 la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales s'est traduite pour les communes par une perte de ressources qui a été compensée à l'euro prêt par un transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux de la taxe d'habitation était figé depuis 2018. A partir de 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est totalement supprimée, les communes votent à nouveau ce taux pour les résidences secondaires uniquement.

Mme le Maire précise que, depuis la création de la commune nouvelle en 2016, les taux d'imposition des communes déléguées sont lissés afin d'obtenir des taux communs pour les 3 communes en 2028.

Mme Le Maire rappelle également qu'en 2017, il a été décidé en Communauté de Communes d'appliquer sur le territoire la Fiscalité Professionnelle Unique. En conséquence, la commune ne fixe plus le taux de la CFE. Toutefois, la CDC versera une compensation à la commune.

M. LEFRANCOIS demande s'il est possible de diminuer les taux, Mme Radenac indique qu'il est compliqué de baisser un taux car la répercussion se fait sur tous les taux et a également un impact sur la fiscalité de la CDC.

Mme Le Maire propose d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation : 8.64 %

Taxe Foncier Bâti : 39.67 %

Taxe Foncier non bâti : 13.22 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux des taxes locales sus mentionnées.

Charge Mme le Maire de signer tous les documents concernant ces taux.

4 – Vote des budgets primitifs de la commune

a) Budget Communal

Mme Le Maire présente le budget de la Commune de Sablons sur Huisne, section par section.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 546 985.72	3 546 985.72
Section d'investissement	2 900 221.26	2 900 221.26
Total	6 447 206.98	6 447 206.98

Dans les prévisions il a été tenu compte de la hausse des prix du carburant, de l'énergie, des recrutements envisagés en 2023/2024.

Les opérations de travaux suivantes ont été budgétisées (propositions nouvelles hors RAR : restes à réaliser)

Opération 73 : 59 000 € : Acquisitions de matériel : licence logiciel métier, panneaux pour l'adressage, agrès de fitness, matériel de visioconférence, citerne récupération d'eau, instruments de musique, illuminations de Noël et jardinières

Opération 74 : 50 000 € : Complexe touristique et sportif : installation d'une aire de camping-car

Opération 91 : 43 500 € : trottoirs / Voirie / Eclairage public : Parking à la Pommeraie et rue du Musset, marquage au sol pour plateau surélevé à Condeau et passage piéton à Villeray

Opération 109 : 100 000 € : Réfection du clocher de l'Eglise de Condé sur Huisne

Opération 126 : 10 000 € : Achat d'une parcelle jouxtant le cimetière de Condeau

Opération 127 : 20 000 € : Installation de toilettes publiques dans le bourg de Condeau

Opération 138 : Bâtiments communaux non locatifs : 82 000 € : ravalement + réfection muret + changement des grilles de l'école de musique, réparation du garage de Condeau, remplacement chaudière et porte mairie de Sablons, travaux maison des services publics

Opération 139 : Bâtiments communaux locatifs : 100 000 € Travaux dans des logements communaux

Opération 147 : 100 000 € : Réfection du parking de la voie Verte et restauration maison

Opération 148 : Local professionnel : 242 549.26 € : projet maison de la santé

Opération 149 : 4750 € : Frais d'études projet de construction d'une salle des fêtes à Coulonges.

Opération 151 : 65 000 € : Salle des fêtes Paul Pelleray : réfection du parquet, changement porte

Opération 152 : Cœur de Bourg de Coulonges : 455 000 € Travaux de la tranche 1

Opération 153 : Cœur de Bourg de Condé : 700 000 € : travaux de la tranche 1

Opération 154 : 40 000 € : Ravalement de façade de la supérette

Opération 156 : Chemins de randonnées : 250 000 € remise en état de certains chemins, Installation d'une passerelle pour rejoindre Condé à partir de Condeau

Opération 158 : Enfouissement réseaux le Bout du Bois à Coulonges : 40 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
Adopte le budget primitif 2023 de la Commune.

Charge Mme le Maire de signer tous les documents concernant ce budget et de le transmettre en préfecture et à la trésorerie.

b) Service Assainissement

Mme Le Maire indique que les services assainissement de Condé sur Huisne et Coulonges les Sablons sont gérés en régie, c'est-à-dire en direct par la Commune. Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite au transfert du service eau potable au SIAEP de Nocé qui a confié la gestion des réseaux à VEOLIA, il a été décidé de signer une convention avec cette société qui réalisera la facturation assainissement.

Le service d'assainissement de Condeau était déjà géré en prestations de service avec Véolia. C'est maintenant l'ensemble de la commune de Sablons sur Huisne qui est gérée de la même façon.

Mme Le Maire présente le budget du service assainissement.

Les travaux suivants ont été budgétisés : Honoraires de maîtrise d'œuvre pour mise en jour des plans suite aux travaux de réseaux réalisés en 2022, changement de canalisations.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	240 857.12	240 857.12
Section d'investissement	324 793.00	324 793.00
Total	565 650.12	565 650.12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
Adopte le budget primitif 2023 du service assainissement.

Charge Mme le Maire de signer tous les documents concernant ce budget et de le transmettre en préfecture et à la trésorerie.

5- Prise de décisions concernant les futures illuminations de fin d'année

Mme Chavigny présente un diaporama sur les choix réalisés par la commission fleurissement. Deux prestataires ont été mis en concurrence LEBLANC et DECOLUM.

Les décors de Noël seront loués pour 3 ans. Le prix est de 7346 €HT par an.

Lors des dernières illuminations les habitants ont reproché aux élus que les bourgs n'étaient pas suffisamment illuminés. Les élus avaient pris la décision de réduire le nombre d'illuminations pour diminuer les coûts énergétiques, en raison de la hausse des prix.

Les nouveaux décors seront en Led donc plus économiques. Les trois bourgs seront décorés de la même façon. Mme Chavigny précise qu'il s'agit de produits reconditionnés afin de minimiser les coûts. Le suivi, le stockage et les réparations sont assurés par le fournisseur, seule la pose et la dépose sont à la charge de la commune.

Il faut prévoir une assurance vol pour les nouveaux décors.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 22 voix pour, 1 voix contre (Mme Vannier par l'intermédiaire du pouvoir donné à Mme Chavigny)

Décide de louer les futures illuminations de Noël pour une durée de 3 ans.

Par contre, les projecteurs seront achetés dans la mesure où ils peuvent servir à d'autres occasions et leur prix est raisonnable.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 et suivants pour la location.

Les crédits concernant l'achat des projecteurs sont inscrits au BP 2023, opération 73.

6- Informations concernant la maison du bas Rivray

Mme le Maire rappelle la discussion de la précédente séance du conseil municipal concernant la maison du bas Rivray. La commune a proposé aux propriétaires de l'acheter en échange de la démolition étant donné l'état de péril imminent de cette maison.

La proposition a été envoyée à l'un des propriétaires. Ce dernier a tenté de contacter M. Stephen Crowdy, l'autre propriétaire vivant en Thaïlande. Malheureusement ce dernier est décédé très récemment.

La proposition d'achat n'est donc plus d'actualité dans la mesure où il faut faire cesser le péril rapidement. La succession sera longue dans la mesure où plusieurs pays sont concernés : la France, l'Angleterre et la Thaïlande.

La commune a donc adressé un mail à M. Borthwick, propriétaire vivant en Angleterre afin que ce dernier rembourse la commune des frais de démolition (sans évacuation des gravats). Celui-ci accepte de prendre en charge uniquement 50 % considérant que l'autre moitié appartient aux héritiers de M. Crowdy.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle va adresser prochainement l'arrêté de démolition aux propriétaires concernés. Elle se chargera au préalable d'obtenir la liste des héritiers de M. CROWDY.

7) Divers

a) Convention de mise à disposition d'un terrain à la commune pour l'installation des containers semi-enterrés

Mme le Maire indique avoir reçu ce lundi un mail de la CDC concernant l'installation de containers semi-enterrés à Sablons. Les containers seront pris en charge par le Smirtom et les travaux de génie civil seront pris en charge par la CDC.

Deux sites sont prévus à Condé : Route de Bretoncelles à Condé sur Huisne et dans le bourg à Coulonges les Sablons.

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir une mise disposition des terrains concernés au profit de la CDC. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains au profit de la CDC Cœur du Perche pour l'installation de containers semi enterrés pour les déchets ménagers.

b) Choix d'un prestataire pour la réalisation d'un plan topographique pour le bourg de Condé

Mme le Maire indique que l'agence départementale Ingénierie 61 a mis en concurrence 3 cabinets afin de faire réaliser un levé topographique pour les travaux d'aménagement du bourg de Condé (tranche 1).

Les cabinets Sigoigne et Guillerminet n'ont pas présenté d'offre.

Seul M. Hermand Philippe a établi une proposition qui s'élève à 2 739.60 € TTC
L'agence départementale a précisé dans son analyse que l'offre du cabinet Hermand est tout à fait correcte malgré l'absence de concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte l'offre du cabinet Hermand.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, opération 153.

Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Tour de Table :

Mme Radenac : indique avoir reçu des remerciements pour l'octroi des subventions : cartes reçues des enfants du collège pour les voyages. D'autres associations ont également adressé leurs remerciements à Mme le Maire dont l'APEC et Flash.

Mme le Maire fait part également des commentaires sur Facebook concernant la mise en service du feu intelligent, rue Clément Courteil à Condé. La question se pose de savoir s'il faut bloquer les commentaires ou rester à l'écoute des observations des habitants.

Elle indique que le journal Le Perche a publié un article concernant ce feu. Elle avoue avoir été surprise que le journal ait repris la réponse qu'elle a déposée sur le compte facebook de la commune. A priori, aucun élu n'a averti le journal.

Mme Praet signale que le feu récompense ne se déclenche pas au vert lorsque les voitures sortent de l'école de musique. Les véhicules concernés sont donc obligés de griller le feu rouge. M. Sénéchal contactera l'entreprise pour solutionner ce problème.

M. Sénéchal fait observer que certains conducteurs pensent que le feu vert permet de ne pas respecter la priorité à droite au carrefour. Attention prudence, la priorité à droite doit être respectée en bas de la rue Clément Courteil.

M. Sénéchal : indique avoir eu un chiffrage d'environ 12.000 euros pour l'éclairage public dans le cadre de la tranche 1 du bourg de Coulonges.

M. Fétiveau : s'est rendu à une réunion au Parc concernant la méthanisation. Le Parc a réalisé une étude avec une grille d'analyse des projets de méthanisation. La méthanisation est une solution d'énergie renouvelable ce qui est un avantage pour les agriculteurs pour maintenir l'élevage. M. Sénéchal précise qu'il y a 50% de maïs utilisé dans les méthaniseurs ce qui est de la nourriture en moins pour les animaux. De plus, il s'agit d'une culture très demandeuse en eau.

M. Fétiveau donne des informations techniques sur cette étude.

La grille sert à donner des limites à l'utilisation d'alimentation nourricière. Le Parc donnera des avis défavorables sur les projets qui ne respecteront pas les termes de la grille.

M. Mesnil précise que le Parc favorise les méthaniseurs qui utilisent des déchets locaux. L'esprit est de limiter les dérives.

Mme Marie Praet et M. Sénéchal indiquent que les logements de Condeau et les combles de la salle des fêtes ont été isolés avec la ouate. Le travail a été effectué par le personnel communal.

M. Mesnil indique qu'il a reçu une demande de la SPA pour un chien qui est en permanence à la chaîne. La SPA demande si elle peut intervenir. L'accord lui sera donné.

Par ailleurs, il aborde la question de l'agence postale de Condé, il indique que le contrat a été revu avec une revalorisation de 6%, l'indemnité mensuelle est de 1284 euros. Pour information, le bâtiment appartient à la commune, le personnel est rémunéré par la commune.

M. Joubert : Le « merci téléthon » aura lieu mercredi prochain à 18h30.

Mme Simon indique que M. Ducrou organise les 21 et 22 avril un festival de danses traditionnelles. La commune soutient M. Ducrou dans cette organisation.

Vendredi : ouverture du festival, conférence à la salle Confluence

Samedi : ateliers sur différentes thématiques dans les salles de Sablons. Le soir grand bal à la salle Confluence avec 3 groupes de musique.

Elle précise également que le Samedi 3 juin auront lieu les Olympiades. La journée des jardins sera organisée le 4 juin.

Mme Chavigny rappelle qu'une nouvelle personne intègre les services techniques à partir de lundi, pour une période de 3 mois pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts. Elle sera suivie par Mme Chavigny et M. Mesnil : 3 jours de fleurissement et 2 jours d'entretien par semaine.

Mme Rousseau rappelle qu'elle a envoyé un mail concernant un projet cinéma au hameau de La Vaslinière. M. Barreau, réalisateur, propose de faire une projection à Sablons. Mme Rousseau propose à la commission culture de le contacter.

M. Marchand remercie le conseil pour la subvention versée au comité des fêtes de Condeau. Il indique également que la société Signaux Giroux intervient à partir de lundi pour installer la signalétique.

Il invite les élus à venir ce dimanche à la brocante de Condeau.

Mme Bertu : La gazette sera dans les boîtes aux lettres très bientôt. M. Mesnil précise que la commission a fait appel à un graphiste pour dessiner une caricature de Fario. Il aura différentes déclinaisons qui seront découvertes dans les futures gazettes.

M. Mesnil a proposé au graphiste de réaliser une fresque pour l'école de musique.

Mme Radenac souhaite fixer une réunion de quartier au niveau de la Croix / La Voie / La Basse Roche afin d'échanger avec les habitants notamment concernant la création d'un arrêt de car pour les collégiens. Elle est fixée au jeudi 13 avril à 18h30.

La séance est levée à 22h30

